

## Des aides financières et des conseils gratuits pour vous aider à améliorer l'habitat



Des aides financières et des conseils gratuits pour vous aider à améliorer l'habitat

Des aides financières et des conseils gratuits sont mobilisés pour vous aider à améliorer l'habitat en ASTARAC !

Avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale, Coeur d'Astarac propose aux propriétaires de logements vacants un accompagnement gratuit afin de les aider à la remise en état et en location de leur bien :

- Un pré-diagnostic et l'identification des travaux nécessaires
- Des conseils sur les aides financières disponibles pour la rénovation
- Un accompagnement dans les démarches administratives
- Un suivi personnalisé tout au long du processus de rénovation

Pour démarrer cette action plus de 70 courriers ont été envoyés sur Mirande fin juin pour les logements identifiés. Et d'ici la fin de l'année, ces envois seront étendus à l'ensemble du territoire.

Vous avez reçu un courrier ou êtes concernés par l'opération ? Contactez le 05.62.34.42.74

**Des aides qui vous concernent :**

**Les TRAVAUX d'ÉCONOMIE d'ÉNERGIE :**  
 - Sous conditions d'un gain énergétique suffisant :  
 Isolation des murs, du toit, des planchers ; Remplacement ou installation d'un système de chauffage ; Remplacement des menuiseries extérieures ou d'un ballon d'eau chaude sanitaire ; Système de ventilation (VMC...) ;  
 Énergies renouvelables : installation de panneaux solaires...

**Les TRAVAUX d'ADAPTATION DU LOGEMENT :**  
 - Situation de handicap, perte d'autonomie, prévention... ;  
 Adaptation de la salle de bain, monte-escalier, rampe d'accès intérieure ou extérieure, barres d'appui...

**Les TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS DÉGRADÉS :**  
 - Ces travaux seront évalués selon l'état de dégradation du bâti :  
 Toiture, couverture, électricité, assainissement, sanitaires, plomberie, économie d'énergie...

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs. Ils doivent être réalisés par des artisans RGE\*, fournitures et pose comprises.**  
\*RGE : Reconnus Garant du Environnement

**À savoir pour votre projet :**

Le diagramme illustre le processus de projet, incluant : l'avis de l'occupant, le diagnostic, l'élaboration d'un devis, la validation par le bailleur, la mise en œuvre des travaux, et la réception finale.

mirande habitat.jpg